

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Document de Projet

Numéro du Projet : 00059621

Titre du Projet : Renforcement des capacités institutionnelles du
Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du
Commerce

Date estimée de démarrage : décembre 2007

Durée prévue : 12 mois

Secteur et Sous Secteur d'intervention : Réduction de la pauvreté

Agence d'Exécution : Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du
Commerce

Budget d'Etat : à déterminer

Budget Total initial : 300.000 US\$

Ressources TRAC: US\$

Participation aux coûts

-Gouvernement : US\$

Total: 300.000 US \$

DESCRIPTION

Le présent projet vise à apporter un appui au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel et la mise en place de l'unité économique, en vue du développement de ses capacités institutionnelles. Trois résultats sont attendus de la mise en œuvre du projet : (i) le renforcement du dispositif institutionnel, (ii) l'amélioration de l'efficacité et du rendement du Ministère et, (iii) l'amélioration de la gestion macro-économique.

Au nom des Etrangères:

Signature

Date

Nom/Titre

Gouvernement/MEIC:

MAE/DCI:

PNUD:



17/03/08

Directeur Coopération P.I.



10/04/08

Joseph Byll-Cabaria, RR

I. CONTEXTE

Le Gouvernement malien a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. A ce titre, il a élaboré et adopté en 2002 le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2002-2006. A l'issue de la mise en œuvre de ce CSLP I dit de 1ère génération, un second CSLP ou de 2ème génération, dénommé « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté » (CSCR) 2007-2011, a été adopté par le Gouvernement malien en décembre 2006. Dans le même temps, le Mali s'est attaché à définir son Plan Décennal 2006-2015 pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) avec lequel le CSLP II est cohérent avec comme toile de fond les grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Prospective Mali 2025.

Durant les deux dernières décennies, le Gouvernement du Mali a pris des mesures audacieuses pour instaurer le multipartisme politique, l'état de droit et en même temps promouvoir un système économique orienté par les forces du marché. Ainsi, depuis les années 80, d'importants programmes de réformes structurelles et sectorielles ont été introduits, en vue de rétablir les équilibres macroéconomiques, libérer le commerce et les prix, et désengager l'Etat des activités marchandes.

Grâce à ces efforts, la situation économique au Mali s'est nettement améliorée ces dernières années. La stabilité macroéconomique s'est progressivement consolidée, avec une inflation faible et une croissance économique soutenue. Le taux de croissance réelle par habitant a été nettement positif. La solvabilité et la crédibilité de l'Etat ont été instaurées par des efforts d'assainissement des dépenses publiques, la discipline monétaire, une politique prudente de l'endettement et l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Ainsi, les indicateurs de la dette extérieure sont revenus en 2006 aux niveaux soutenables.

Nonobstant ces progrès importants, le Mali reste confronté à de nombreux défis relatifs entre autres à :

- L'instabilité et la volatilité de la croissance économique ;
- La faiblesse du taux croissance qui n'est pas suffisant pour accélérer la réduction de la pauvreté ;
- Les déficits budgétaires et des comptes extérieurs structurels, exacerbés par un environnement international moins favorable ; la facture pétrolière ne cesse de s'alourdir et les cours mondiaux du principal produit agricole (le coton) sont en baisse prolongée.

Au vue de ces constats, le gouvernement du Mali a placé au cœur de sa politique pour le prochain quinquennat l'accélération des progrès vers l'atteinte des OMD. Le Programme de Développement Economique et social du Président de la république (PDES) ambitionne d'assurer une croissance forte et soutenue, produisant les opportunités et la prospérité pour tous les citoyens, d'ouvrir la voie à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015 ; permettant ainsi à tous les Maliens d'acquérir les droits fondamentaux de tout être humain : manger à sa faim, avoir l'accès à l'eau potable, bénéficier des soins de base dans un rayon de cinq kilomètres, envoyer tous ses enfants, garçons et filles, à l'école primaire et créer les conditions d'emplois pour la majorité des jeunes du Pays.

Ce programme se veut cohérent avec le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 et le Plan décennal d'atteinte des OMD. La lettre de cadrage du Président au Premier Ministre instruit au ministre de travailler dans le sens du changement de méthodes et comportements pour assurer le leadership et influencer qualitativement sur l'environnement au sein des départements et amener les cadres à inscrire dans une démarche de qualité tournée vers les résultats.

La création du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce résulte de la volonté du gouvernement de mettre l'accent sur l'accélération de la croissance économique et les réformes structurelles en vue de réduire significativement la pauvreté et de réaliser les OMD à l'horizon 2015. Il hérite de quatre ministères de l'ancien gouvernement devant travailler dans la cohérence et jouer un rôle important pour porter le niveau de la croissance économique aux objectifs fixés dans le PDES.

Ces nouvelles directives nécessitent d'importantes réformes structurelles et institutionnelles pour lesquelles l'assistance du PNUD est sollicitée par le gouvernement notamment à travers le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce.

II. OBJECTIF DU PROJET

Le présent projet vise à apporter un appui au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel et la mise en place de l'unité économique, en vue du développement de ses capacités institutionnelles. La mise en œuvre du projet doit permettre au ministère de jouer toute sa partition dans le cadre de la réforme de l'état et de l'appui à la mise en œuvre du Programme de Développement Economique et Social du gouvernement.

III. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROJET

Le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce est chargé d'élaborer et mettre en œuvre la politique nationale dans le domaine de l'économie, de l'industrie et du commerce. A ce titre, il est responsable notamment de :

- La coordination de la gestion économique
- L'élaboration du cadre macro économique de référence pour les politiques économiques à moyen et long terme ;
- La prévision économique et la surveillance de conjoncture économique ;
- La statistique et les études économiques ;
- La promotion des investissements, des PME et de la micro finance ;
- L'approvisionnement en produits pétrolier ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique industrielle et commerciale ;
- La coordination des travaux de normalisation et de suivi de l'application des normes, de la propriété industrielle ;
- La promotion du commerce intérieur et du commerce extérieur.

Ce ministère, qui regroupe 15 services centraux et rattachés dont la Cellule de coordination du CSLP, point focal du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et de réalisation des OMD, doit faire face à d'importants défis. Pour les relever, le ministère souhaite, avec l'appui du PNUD, élaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'audit

organisationnel qui lui permettra de disposer à court terme d'un business plan et de mettre en place une unité économique.

Raison justifiant l'assistance du PNUD :

Le PNUD accompagne le gouvernement depuis l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et sa présentation à la première table ronde de Genève en 1998. Il a ainsi aidé le gouvernement dans l'organisation de la 5^{ème} table ronde de Genève en 2004 et s'est fortement impliqué dans le processus CSLP pour en être un acteur majeur. Le PNUD appuie aussi le gouvernement dans l'organisation de la Table ronde en 2008. Il a soutenu l'élaboration du plan décennal d'atteinte des OMD ainsi que la préparation des différents documents de la table ronde. Le PNUD a également assisté le gouvernement entre autres dans la mise en place de son Programme Cadre de Renforcement des Capacités nationales pour une gestion stratégique du développement (PRECAGED) ainsi que celui du Cadre Intégré et plus récemment le Cadre Intégré Renforcé qui vise à faciliter l'accès des producteurs et commerçants maliens de mangues aux marchés extérieurs.

Pour le PNUD, le développement des capacités est depuis toujours l'objectif principal et la priorité de toutes les interventions au niveau des pays. Dans la perspective du PNUD, le renforcement des capacités vise à renforcer l'appropriation nationale des orientations politiques et stratégiques des processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions de développement.

Dans le cadre du suivi de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, « le rôle du Système de développement des Nations Unies comprend la fourniture de Conseils et une coopération technique pour établir des capacités axées sur les résultats chez les homologues nationaux... ». Le renforcement des capacités est l'un des axes majeurs de l'UNDAF et du CPO 2008-2012. La place centrale du renforcement des capacités dans la mission du PNUD a été confirmée dans le Document final du Sommet mondial 2005 issu de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixantième session.

Le présent appui vient donc tout naturellement comme une suite logique et une poursuite de l'appui déjà fourni en matière d'assistance à la formulation de politiques de développement en général et de réduction de la pauvreté en particulier, de renforcement des capacités, de planification et de gestion stratégique du développement par le développement d'outils, méthodes et politiques devant accompagner ou favoriser la mise en œuvre effective et le suivi de l'exécution du PDES et des OMD.

IV. CADRE DE RESULTATS

Les besoins exprimés dans les termes de référence de l'audit organisationnel seront couverts en deux phases :

La première phase de diagnostic et de propositions de modalités organisationnel du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce au terme de laquelle une feuille de route sera proposée. Elle se déroulera en trois étapes dont les deux premières consisteront en un diagnostic organisationnel et une analyse opérationnelle des structures existantes du MEIC. Ce qui permettra de situer un certain nombre de contraintes exogènes et endogènes liées respectivement à l'environnement du département et à son organisation interne et d'identifier une structure organisationnelle appropriée et évaluer les besoins en vue de dynamiser les

structures existantes. La troisième étape consistera à l'élaboration d'un plan de modernisation du MEIC (ORGANISATIONAL EFFECTIVNESS PLAN) ; il s'agira de proposer une feuille de route (business plan) sur la période 2008/2012 tenant compte des objectifs annuels fixés, des ressources humaines, matérielles, financières disponibles et du plan d'action 2008/2012 en cours de préparation.

La deuxième phase concernera le renforcement de capacités avec mise en œuvre d'un modèle de performance pour chaque structure du ministère.

Compte tenu des capacités limitées du MEIC dans la coordination et la gestion du développement, il conviendra de lever un certain nombre de défis concernant:

- Le renforcement des capacités des départements techniques, desquels dépend la qualité des stratégies sectorielles, celle de leur programmation, mise en œuvre et suivi ;
- Le renforcement des structures de planification et de production de l'information statistique qui sont les relais des missions du MEIC au niveau des départements ;
- La programmation efficace des investissements publics et en assurer la cohérence avec les objectifs du CSCRIP va être stimulateur de croissance économique ;
- L'amélioration du climat des affaires et la stimulation des investissements privés ;
- La simplification des procédures nationales en vue d'assurer la célérité des systèmes de décision qui, combinés à ceux des bailleurs et partenaires, limitent la capacité d'absorption des ressources allouées et programmées ;
- Le renforcement de la fonction prospective et de cadrage macro-économique, en vue d'éclairer au mieux les choix de politique macro-économique et sectorielle ;
- La mise en place des fonctions d'études, d'analyse et d'évaluation nécessaires à l'orientation des décideurs économiques ;
- Le développement du cadre et des outils juridiques et institutionnels de promotion du secteur privé ;
- La mise en valeur des fonctions de suivi des politiques économiques et sociales et le renforcement des fonctions de cadrage et de prospection, d'étude et d'analyse, outils devenus indispensables pour éclairer et corriger les tendances des choix de politique économique ;
- Les études de filières de produits destinés à l'exportation ;
- Les études d'impact des activités du MEIC sur la croissance au Mali.

L'intervention du PNUD permettra à court terme au département de créer les conditions pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie du gouvernement dans les domaines économique, industrielle, commerciale et promotion des investissements, des petites et moyennes entreprises et de la micro finance . A long terme, il s'agira de développer les capacités du ministère et de l'administration en matière de planification et de gestion stratégique du développement en vue de la consolidation du cadre macro économique.

Ainsi, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce fonde un grand espoir sur cette étude pour améliorer le fonctionnement du département, à travers :

- Le renforcement des capacités des structures du ministère ;
- Le renforcement du système d'information et amélioration de la coordination interne ;

- Le renforcement de la qualité des politiques économiques susceptibles d'améliorer les indicateurs économiques et accélérer l'atteinte des OMD.

Effet auquel concours : Renforcement des capacités des acteurs nationaux

Indicateur d'effet : Un ministère mieux outillé pour mettre en œuvre le PDES.

Les résultats visés à travers l'appui institutionnel du PNUD au gouvernement autour du développement des capacités sont :

- Le renforcement du dispositif institutionnel ;
- L'amélioration de l'efficacité et du rendement du Ministère et ;
- L'amélioration de la gestion macro-économique ;

Objectif	Résultats	Activités	Indicateurs	Coût
Renforcer les capacités institutionnelles du MEIC	Renforcement du dispositif institutionnel	-Appui au gouvernement dans la réalisation de l'audit organisationnel	Rapport d'audit	
		-Appui à la mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnelle du MEIC	Plan de mise en œuvre des recommandations de l'audit	100.000\$
	Amélioration de l'efficacité et du rendement du Ministère	Elaboration d'un business plan	Rapport du business plan	50.000\$
	Amélioration de la gestion macro-économique	Elaboration des textes de création de l'unité	Les textes de création de l'unité économique sont élaborés et adoptés	150.000\$
		Renforcement des ressources humaines	TDRs des postes à pouvoir sont élaborés et personnel est recruté	
		Mise en place de l'unité économique	Rapports d'analyse économique et de conjoncture sont élaborés	

V. GESTION DU PROJET

La mise en œuvre des activités se fera conformément aux règles et procédures d'Exécution Nationale avec le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce comme agence d'exécution. Le Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie désignera, avant le

démarrage du projet, un interlocuteur pour sa mise en œuvre. Il prendra les dispositions nécessaires pour assurer la pérennité des résultats au terme de l'engagement du PNUD.

VI. CONTEXTE LEGAL

Le présent document constitue l'instrument visé à l'article 4 de l'Accord Type d'Assistance de Base (ATAB) conclu entre le Gouvernement du Mali et le PNUD, signé le 09 juin 1978 par les parties, révisé le 03 juin 1980, et entré en vigueur le 17 mars 1993.